

FICHE COMPLÉMENTAIRE N°1

au guide d'information sur l'entretien des cours d'eau

Les principales espèces végétales et animales invasives liées aux milieux aquatiques rencontrées dans le département de l'Indre

Comme prévu lors de la démarche d'élaboration du guide d'information sur l'entretien des cours d'eau, cette fiche vient compléter le guide sur une thématique spécifique. Elle détaille les espèces végétales et animales invasives, ainsi que les autres espèces animales problématiques.

Elle donne accès à la liste non-exhaustive des documents traitant des méthodes de lutte contre ces espèces, s'appuyant sur la réglementation en vigueur.

QUELQUES DÉFINITIONS

espèce allochtone ou non indigène : espèce d'origine étrangère à une zone déterminée, apparue par introduction volontaire ou non.

espèce autochtone ou indigène : espèce originaire d'une zone déterminée.

espèce exotique envahissante : espèce (animale ou végétale) exotique (allochtone, non indigène) dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite) sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ce type d'espèce est qu'elle accapare une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu'elle se nourrit directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grande menace pour la biodiversité.

Les espèces végétales invasives

Partie végétative

Vue générale

JUSSIE (*Ludwigia peploïdes* et *Ludwigia grandiflora*)



Élimination des autres plantes par la formation d'herbiers très denses voire inextricables



Photo FDAAPPMA36

RENOUÉE DU JAPON (*Fallopia japonica*)

Étouffement et élimination de toutes les autres espèces herbacées



Photo FDAAPPMA36

MYRIOPHYLLE DU BRÉSIL (*Myriophyllum Aquaticum*)

Élimination de toute vie animale due à un déficit en oxygène provoqué par leur décomposition



Photo FDAAPPMA36

BERCE du CAUCASE (*Heracleum mantegazzianum*)



Risque sanitaire important
(inflammations, brûlures de la peau)



ELODÉE DU CANADA ET ÉLODÉE DE NUTTALL

(*Elodea canadensis* et *Elodea Nuttallii*)



Photo FDAAPPMA36

Elodée du Canada



Elodée de Nuttall

Alcaloses fatales chez les poissons
générées par leur aptitude à créer une
augmentation du PH dans l'eau



ÉRABLE NEGUNDO (*Acer negundo*)

Réduction drastique de la diversité végétale
Allergies pouvant être déclenchées par
son pollen



AILANTE GLANDULEUX (*Ailanthus altissima*)

Fortes irritations cutanées provoquées par l'écorce
et les feuilles
Compétition avec les espèces indigènes (lumière
et espace)



BALSAMINE DE L'HIMALAYA (*Impatiens glandulifera*)

Déstabilisation des
berges et gêne de la
circulation de l'eau
Concurrence avec
les autres espèces
indigènes



Photo FDAAPPMA36



Photo FDAAPPMA36

AMBROISIE (*Ambrosia artemisiifolia*)

Réactions allergiques provoquées
par son pollen



Les espèces animales invasives

RAGONDIN (*Myocastor coypus*)



Effondrement des berges, modification de la morphologie du milieu due à un envasement et affaiblissement des ouvrages (digues, ponts) provoqués par leurs excavations pour leurs terriers



RAT MUSQUÉ (*Ondatra zibethicus*)



ÉCREVISSSES



Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*)



Écrevisse Signal (ou de Californie) (*Pacifastacus leniusculus*)

Dégâts sur la microfaune aquatique et concurrence avec les espèces endémiques qui finissent par disparaître totalement



Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*)

TORTUE DE FLORIDE ou TRÉCHÉMIDE à TEMPES ROUGES

(*Trachemys scripta elegans*)



Destruction progressive des zones de nourrissage et concurrence avec certaines espèces endémiques comme la tortue cistude de Brenne



Les autres espèces animales problématiques

POISSON CHAT (*Ictalurus melas*)



Photo FDAAPPMA36

Grand pouvoir colonisateur et de reproduction, les alevins vivent en bancs formant un aspect de boule



GOUJON ASIATIQUE (*Pseudorasbora parva*)



Porteur sain d'un pathogène pouvant provoquer de fortes mortalités du reste de la population piscicole



PERCHE SOLEIL (*Lepomis gibbosus*)

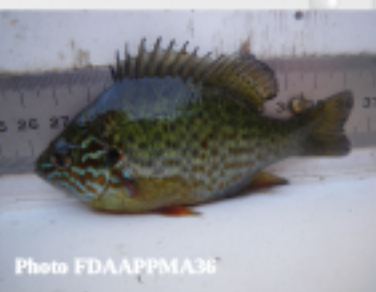


Photo FDAAPPMA36

Carnivore, consomme volontiers les œufs et alevins des poissons



CARPE CHINOISE

Carpe herbivore (*Ctenopharyngodon idellus*)
Carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix*)
Carpe à grosse tête ou marbrée (*Aristichthys nobilis*)
Carpe noire ou à mollusques (*Mylopharyngodon piceus*)



En surnombre, disparition de la flore aquatique et de la faune l'habitant, et dégradation de la qualité de l'eau

Liste non exhaustive de documents intéressants traitant des espèces exotiques envahissantes et des méthodes de lutte contre ces espèces :

- * Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire - Groupe de travail plantes invasives :
- <http://www.cen-centrevaldeloire.org/groupe-plantes-invasives>
- description des espèces exotiques envahissantes végétales présentes dans l'Indre :
<http://www.bibliopeche.fr/pindownload/login.do?pin=66VV542NTG9L>
- * Union internationale pour conservation de la nature (UICN), Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) – collection comprendre pour agir : les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques – volumes 1 (connaissances pratiques) et 2 (expériences de gestion)
<http://www.uicn.fr/Guide-pratique-gestion-EEE-IBMA.html>
- * Groupe de travail Invasions biologiques en milieux aquatiques (GT IBMA) : nombreux documents sur le site internet
<http://www.gt-ibma.eu/base-documentaire/>
- * Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire : macro-invertébrés benthiques en région Centre (sept. 2014) : www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ecrevisses_en_region_centre_cle2d93ff.pdf
- * Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : <https://inpn.mnhn.fr/programme/especes-exotiques-envahissantes>
- * Parc Naturel Régional de la Brenne : espèces exotiques envahissantes présentes ou potentielles sur le territoire du PNR de la Brenne : <http://www.parc-naturel-brenne.fr/fr/telechargements/category/8-especes-exotiques-envahissantes>
- * Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Val de Gartempe : plaquette « faune exotique envahissante » : contact cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr
- * La fédération nationale des travaux publics (FNTP) avec la collaboration du Museum National d'Histoire Naturelle, de GRDF et d'EngieLab : Guide d'identification et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les chantiers de travaux publics.
http://www.fntp.fr/travaux-publics/p_1042102/guide-didentification-et-de-gestion-des-especes-vegetales-exotiques-envahissantes-sur-les-chantiers-de-travaux-publics

Réglementation

réglementation européenne

Règlement (UE) N°1143/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, article 3 (définitions), article 4 (liste des espèces envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne) et suivants.

Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) no 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil

réglementation nationale

Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national

Arrêté ministériel du 2 mai 2007 interdisant la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de *Ludwigia grandiflora* (jussie à grandes fleurs) et *Ludwigia peploides* (jussie rampante)

Arrêté ministériel du 30 juillet 2010 relatif aux espèces animales interdites d'introduction dans le milieu naturel

Arrêté ministériel du 28 juin 2016 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain

Articles R432-5 et suivants du code de l'environnement relatifs au contrôle des peuplements (partie aquatique).

Remerciements

L'élaboration de ce document est le fruit d'un **travail partenarial**, piloté par les services de l'État (DDT).

Merci à l'ensemble des membres du groupe de travail pour leur contribution, leur disponibilité et leur implication tout au long de la démarche : **Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, Indre Nature, syndicats de rivières, PNR Brenne, syndicat des exploitants piscicoles de Brenne, syndicat de la propriété privée rurale, syndicat des forestiers privés, ONEMA, FDAAPPMA36 (crédit photo) et DDT.**